



Resiliation assurance téléphone

Par **PAULEAT**, le **17/10/2012** à **10:41**

Bonjour,

Suite à la mise en place d'un abonnement SFR avec téléphone le 15 Juin 2011, j'ai souscrit via SFR, une assurance chez CWI pour mon téléphone. CWI me dit ne vouloir résilier le contrat qu'à la date anniversaire (donc 15 Juin 2013). Je voudrai savoir, si je fais racheter mon téléphone par SFR, si CWI a le droit de continuer à me prélever et si je peux faire opposition (bien sûr après leur avoir envoyer une lettre AR de résiliation signalant la vente de mon téléphone).

Par avance merci.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **17/10/2012** à **11:08**

Bonjour,

Il faut relire votre contrat et voir s'il existe une clause de résiliation anticipée.

Par **PAULEAT**, le **17/10/2012** à **11:21**

Bonjour,

Il n'y a rien sur le contrat en ce qui concerne la résiliation, juste une tacite reconduction chaque année et jusqu'à 5 ans.

Par **chaber**, le **17/10/2012** à **17:44**

bonjour

cette société fait l'objet de nombreux litiges et Que Choisir la rappelle à l'ordre régulièrement.

Que ce soit marqué ou non sur votre contrat, le code des assurances s'applique:

lorsqu'il y a disparition du risque, vous êtes en droit de résilier en LRAR, en justifiant la vente de votre téléphone portable conformément à l'art L121-9 du code des assurances.

Par **PAULEAT**, le **18/10/2012** à **08:26**

Bonjour,

Merci beaucoup pour cette réponse.

Cordialement.

Par **Pilou1954**, le **12/03/2013** à **18:18**

Bonjour,

je suis dans le même cas que vous et j'ai pu résilier.

J'ai fourni l'attestation de vente (reprise du mag) mais ils me disaient que le N° de mobile était assuré aussi (pour les communications frauduleuses).

J'ai bien relu, et ils indiquaient dans un article qu'il faut obligatoirement citer dans ton courrier "en cas de destruction ou disparition totale de l'appareil assuré" cela permet de rompre le contrat.

Si tu ne t'appuies pas sur les CGV ils ne résilient qu'à date anniversaire.

Par **PAULEAT**, le **13/03/2013** à **08:25**

Bonjour,

Bonne info.

Pour l'instant, j'avais laissé tombé parcequ'SFR m'avait dit pouvoir résilier dès la reprise de l'appareil et que je ne change pas pour l'instant. CWI avait finalement réussi à m'endormir.

Cordialement.